

QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

**RÈGLEMENT
NUMÉRO 344-2023**

RÈGLEMENT DES QUOTES-PARTS 2024

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LOTBINIÈRE
6375, RUE GARNEAU
SAINTE-CROIX (QUÉBEC) G0S 2H0**

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
RÈGLEMENT NO. 344-2023
RÈGLEMENT DES QUOTES-PARTS 2024**

Assemblée régulière du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière, tenue le 22 novembre 2023 à laquelle assemblée étaient présents :

SON HONNEUR LE PRÉFET :

Monsieur Daniel Turcotte, maire de Val-Alain

ET LES MEMBRES DU CONSEIL :

Municipalités

Dosquet
Laurier-Station
Leclercville
Lotbinière
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun
Saint-Agapit
Saint-Antoine-de-Tilly
Saint-Apollinaire
Sainte-Agathe-de-Lotbinière
Sainte-Croix
Saint-Édouard-de-Lotbinière
Saint-Flavien
Saint-Gilles
Saint-Janvier-de-Joly
Saint-Narcisse-de-Beaurivage
Saint-Patrice-de-Beaurivage
Saint-Sylvestre
Val-Alain

Maires

M. Yvan Charest
M. William Arsenault, maire suppléant
M. Denis Richard
M. Jean Bergeron
Mme Annie Thériault
M. Yves Gingras
M. Richard Bellemare
M. Jonathan Moreau
M. Gilbert Breton
M. Stéphane Dion
Mme Denise Poulin
M. Normand Côté
M. Robert Samson
M. Bernard Fortier
M. Denis Dion
M. Samuel Boudreault
Mme Nancy Lehoux
M. Daniel Turcotte

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général et secrétaire d'assemblée

M. Stéphane Bergeron

ATTENDU l'avis de motion donné à la session du 11 octobre 2023;

Il est proposé par Monsieur Normand Côté, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu d'adopter le règlement no. 344-2023 « RÈGLEMENT DES QUOTES-PARTS 2024 ».

À ces causes, il est ordonné et statué par règlement de ce Conseil ce qui suit :

ARTICLE 1 – QUOTES-PARTS 2024

Il est établi des quotes-parts pour l'année 2024 pour le financement des activités de la MRC de Lotbinière :

QUOTE-PART	MONTANT DE LA QUOTE-PART	FACTEUR DE RÉPARTITION	MODALITÉS VERSEMENTS
Administration (et aménagement)	958 620 \$	RFU, sauf pour les frais de congrès FQM dont le montant est fixe de 3 000 \$/ municipalité; la cotisation de la FQM selon leur facturation et la rémunération des maires pour les assemblées du conseil de 3129\$ /municipalité.	4 versements égaux les 15 mars, 15 mai, 15 août et 15 octobre.
Développement	667 197\$	RFU	4 versements égaux les 15 mars, 15 mai, 15 août et 15 octobre.
Informatique	123 421 \$	RFU	1 seul versement le 15 juin
Transport collectif	125 584 \$	25 % (Taxibus) réparti selon le nombre d'usagers annuels (selon les statistiques d'Express-Lotbinière); 42 % (Écobus) réparti une moitié à la municipalité de Saint-Apollinaire et Laurier Station à parts égales et l'autre moitié au prorata de la population; et 33 % selon la RFU	1 seul versement le 15 juin
Évaluation foncière	961 525 \$	RFU ¹	12 versements égaux le 15 ^e jour de chaque mois
Enfouissement	1 530 144 \$	Tonnage au site sur la moyenne des trois dernières années et péréquation de transport	12 versements égaux le 15 ^e jour de chaque mois
PGMR- Bacs-bruns	131 390 \$	Basé sur le nombre de bacs roulants bruns et de mini-bacs de cuisine distribué en avril 2021 dans chacune des municipalités. Le coût est réparti sur 5 ans et la subvention à recevoir de 33% du MELCC (PTMOBC) est également appliquée. <i>Note : Tout achat subséquent à celui d'avril 2021 sera facturé directement aux municipalités en appliquant la subvention de 33 % du MELCC sans être répartie sur 5 ans.</i>	4 versements égaux les 15 avril, 15 juin, 15 septembre et 15 novembre.
Gestion des boues d'installations septiques	655 369 \$	Prix basé sur coût de revient de 225 \$ / la vidange pour 2024 et selon le nombre d'installations septiques par municipalité, considérant que les chalets sont vidangés aux 4 ans et les résidences aux 2 ans.	4 versements égaux les 15 avril, 15 juin, 15 septembre et 15 novembre.

¹ RFU : Richesse foncière uniformisée au dépôt des rôles du 15 septembre 2023

Sécurité incendie	233 208 \$	Sur le % des heures d'inspection des immeubles à risque élevé et très élevé.	4 versements égaux les 15 avril, 15 juin, 15 septembre et 15 novembre.
Culture et patrimoine	73 752 \$	RFU	1 seul versement le 15 juin
Environnement	15 000 \$	RFU	1 seul versement le 15 juin
Total	5 475 210 \$		

Ces quotes-parts sont payables selon les modalités de paiement indiquées dans les tableaux et sur présentation de la facture de la MRC de Lotbinière.

ARTICLE 2 – QUOTES-PARTS 2024 – MUNICIPALITÉS NON-MEMBRES DE LA MRC

Il est établi des quotes-parts pour l'année 2024 pour les municipalités non-membres de la MRC qui participent à l'entente sur l'enfouissement :

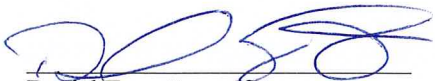
QUOTE-PART	MONTANT DE LA QUOTE-PART	FACTEUR DE RÉPARTITION	MODALITÉS VERSEMENTS
Enfouissement – Municipalités de l'ouest	117 127 \$	Tonnage au site sur la moyenne des trois dernières années et péréquation de transport	12 versements égaux le 15 ^e jour de chaque mois
PGMR- Bacs bruns	10 791 \$	Basé sur le nombre de bacs roulants bruns et de mini-bacs de cuisine distribué en avril 2021 dans chacune des municipalités. Le coût est réparti sur 5 ans et la subvention à recevoir de 33% du MELCC (PTMOBC) est également appliquée. <i>Note : Tout achat subséquent à celui d'avril 2021 sera facturé directement aux municipalités en appliquant la subvention de 33 % du MELCC sans être répartie sur 5 ans.</i>	4 versements égaux les 15 avril, 15 juin, 15 septembre et 15 novembre.
Gestion des boues d'installations septiques	57 994 \$	Prix basé sur coût de revient de 225 \$ / la vidange pour 2024 et selon le nombre d'installations septiques par municipalité, considérant que les chalets sont vidangés aux 4 ans et les résidences aux 2 ans.	4 versements égaux les 15 avril, 15 juin, 15 septembre et 15 novembre.

Voir l'« annexe 1 » le tableau du nombre d'unités considéré par municipalités participantes.

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Leclercville le 22 novembre 2023.



Daniel Turcotte, préfet



Stéphane Bergeron, directeur général et greffier-trésorier

Copie conforme certifiée par

Stéphane Bergeron, directeur général et greffier-trésorier

Ce _____^{ème} jour du mois de novembre 2023

ANNEXE 1

Quote-Part Gestion des boues de fosses septiques (BFS)

Compilation des unités d'évaluations assujetties à une vidange de la fosse septique

Données ajustées le 8 novembre 2023

	1/4 du coût de la vidange	1/2 du coût de la vidange		2024
	56.25 \$	112.50 \$	225 \$	
Municipalité	Chalet	Résidence	Total	Q-Part 2024
Dosquet	19	148	167	17 719 \$
Laurier-Station	0	1	1	113 \$
Leclercville	10	107	117	12 600 \$
Lotbinière	118	289	407	39 150 \$
N.-D.-S.-C.-d'Issoudun	24	268	292	31 500 \$
Saint-Agapit	11	351	362	40 106 \$
Saint-Antoine-de-Tilly	73	435	508	53 044 \$
Saint-Apollinaire	84	1168	1252	136 125 \$
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	33	226	259	27 281 \$
Sainte-Croix	120	346	466	45 675 \$
Saint-Édouard-de-Lotbinière	48	235	283	29 138 \$
Saint-Flavien	59	157	216	20 981 \$
Saint-Gilles	74	498	572	60 188 \$
Saint-Janvier-de-Joly	20	227	247	26 663 \$
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	0	189	189	21 263 \$
Saint-Patrice-de-Beaurivage	35	216	251	26 269 \$
Saint-Sylvestre	75	230	305	30 094 \$
Val-Alain	40	313	353	37 463 \$
Municipalités de la MRC de Lotbinière:	843	5404	6247	655 369 \$
01-11108-500				
Deschailons	68	142	210	19 800 \$
Parisville	8	104	112	12 150 \$
Villeroi	9	227	236	26 044 \$
Municipalités non-membres:	85	473	558	57 994 \$
01-23148-000				
Total	928	5877	6805	713 363 \$